



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 33 - La Rodia - Extension de la jauge de la grande salle - Amélioration de l'acoustique - Demande de subventions

La Rodia
Extension de la jauge de la grande salle
Amélioration de l'acoustique
Demande de subventions

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

La Rodia, scène des musiques actuelles de Besançon, a un objectif de rayonnement régional en matière d'activité et de positionnement.

Depuis l'ouverture au 25 janvier 2011, ces objectifs initiaux ont été atteints puis dépassés : près de 200 000 spectateurs ont franchi les portes de La Rodia en 5 ans. L'activité de création et de pratique a par ailleurs généré plus de 800 jours d'utilisation des scènes et studios.

Ces résultats témoignent de **la richesse et du «potentiel» des publics de Besançon et de la grande région**, du nombre important d'artistes implantés localement et de l'attractivité du site des Prés de Vaux, sur la rive droite du Doubs, au pied de la Citadelle.

Après 5 années d'exploitation et un bilan positif, l'exploitation de la salle principale révèle cependant des points faibles en qualité acoustique et en fonctionnalité : ils sont identifiés et appellent aujourd'hui des aménagements.

Malgré une très bonne position dans le paysage local et national, certains points doivent être améliorés.

1. Malgré une bonne qualité acoustique, la grande salle présente des **défauts récurrents** (résonance du gradin, mauvaise circulation des fréquences sur scène, équipement limité). L'exigence croissante d'un public averti et l'évolution des formats de musiques amplifiées qui appellent de plus en plus à l'usage de basses fréquences **impliquent une amélioration sensible des qualités de la salle.**
2. La **circulation des publics** manque de fluidité. Du fait du positionnement des consoles et de l'entrée public située côté scène, un phénomène récurrent de «bouchons» existe.
3. La **jauge** de 961 places admissibles est impossible à atteindre car la zone d'entrée n'est pas exploitable. **La capacité objective est de 900 places.** Pour des raisons de **confort du public**, les contrats passés avec les producteurs mentionnent une **jauge de 850 places.**

La capacité d'accueil maximale de la salle est régulièrement atteinte lors de concerts de groupes «Têtes d'affiche».

Fort de ce succès, il est malheureusement impossible d'étoffer la programmation sur une ligne plus ambitieuse, notamment avec certains artistes Anglo-saxons, ce qui demande une jauge supérieure ou égale à 1 000 places.

4. Le **confort des personnes à mobilité réduite** n'est pas optimal du fait de l'absence d'un espace d'accueil clairement repéré.

Le projet retenu parmi les différents scénarios étudiés permet tout à la fois une correction de l'acoustique de la scène (et plus globalement de la salle) et une augmentation de la jauge.

Il prévoit **la construction d'un balcon, la modification du gradin existant, le repositionnement de la régie et l'amélioration de l'acoustique de la salle et de la scène**, et apportera une réponse aux 4 points à améliorer évoqués ci-avant :

1. **Les qualités acoustiques de la salle seront nettement améliorées** par un traitement adapté des basses fréquences (équipements) et la suppression des vibrations issues du gradin et de la scène.
2. La **circulation des publics** sera fluidifiée.
3. La jauge après travaux sera de 1 050 places, soit 150 places (+ 16 %) de plus par rapport à la jauge théorique actuelle.

La programmation pourra être étoffée avec des artistes qui apporteront à La Rodia une aura et un succès public complémentaire, sans nuire à l'exigence artistique du projet.

4. Le confort des personnes à mobilité réduite sera assuré dans un espace d'accueil clairement identifié.

Les travaux auront lieu à l'intérieur, il n'y aura pas d'impact sur l'extérieur du bâtiment.

Calendrier prévisionnel :

Etudes préparatoires : 2018

Travaux : d'octobre 2018 à mars 2019

Coût estimatif et plan de financement prévisionnel :

Le coût de l'opération est estimé à 750 000 € HT (valeur novembre 2016), soit 900 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Part Région Bourgogne-Franche-Comté	150 000 €
- Part Etat (DRAC)	150 000 €
- Part Département du Doubs	75 000 €
- Part Centre National des Variétés	75 000 €
- Part Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	75 000 €
- Part Ville de Besançon	<u>225 000 €</u>
TOTAL HT	750 000 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	<u>150 000 €</u>
TOTAL TTC	900 000 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Les dépenses seront prélevées sur la ligne 23.314.2313.004815.33000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'aménagement de la grande salle de La Rodia,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, du Centre National des Variétés, et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL-YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE (2), M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs
Reçu le 26 OCT. 2017
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0